



Les syndicats SNiCS / FSU 36 (infirmières scolaires) et SNUIPP / FSU 36 (enseignants 1er degré) tiennent à vous alerter quant à l'évolution de la santé à l'école.

En effet, depuis longtemps, les médecins sont légalement tenus d'effectuer une Visite Médicale (VM) pour tous les élèves dans leur 6ème année scolarisés en Grande Section de maternelle (G.S.) et les infirmières assurent le suivi en primaire.

L'arrêté interministériel du 3 novembre 2015, acte ce fonctionnement en répartissant les tâches de chacun:

**- Visite Médicale en G.S.**

**- Suivi Infirmier en primaire et Dépistage Infirmier en 6ème au collège**

D'autres bilans éventuels relèvent de la responsabilité de l'infirmière, qui reste autonome dans son travail, sans être mandatée par un tiers et encore moins sous forme d'injonction en impliquant les enseignants, comme cela se passe à l'heure actuelle dans notre département !

Les infirmières scolaires rappellent que **l'entière responsabilité des bilans de santé des élèves de 6 ans appartient à un médecin quelque soit son lieu d'exercice ou sa spécialité.**

Donc, en l'absence de médecin scolaire dans l'Indre, les familles peuvent s'adresser à leur médecin traitant ou prendre contact avec le service médical rectoral.

Pour information, cet examen de santé est la **mission prioritaire** des médecins de l'Éducation Nationale et les moyens sont suffisants pour assurer la totalité des bilans des élèves de G.S.

Ainsi sur l'ensemble du territoire: 257 temps pleins de médecins scolaires sont nécessaires et il en existe 1100.

**Le RECTORAT doit prendre ses responsabilités quant à la mise en pratique des Visites Médicales en terme de moyens et l'ÉTAT doit prendre aussi ses responsabilités pour assurer le Service Public de prévention à l'école .**

Les infirmières sont-elles responsables de la répartition et de la carte des emplois des médecins scolaires?

Non... alors rien ne sert de les culpabiliser à propos du manque de médecins dans l'Indre .

De plus, le **bilan du langage** entre autre, réalisé dans le cadre de la V.M de 6 ans, **n'est pas de la compétence infirmière**, aussi dans l'intérêt des enfants, elles refusent de se substituer aux médecins et par là même de tromper les familles.

Les infirmières scolaires restent à la disposition des enseignants et des parents pour tout questionnement et souhaitent que la collaboration entre professionnels de l'Éducation Nationale puisse continuer en bonne intelligence mais aussi et surtout dans le **respect de la LOI.**

**Le SNUIPP et le SNiCS revendiquent que tous les élèves de Grande Section de maternelle bénéficient d'une VISITE MÉDICALE gratuite .**



